Conseil d'administration San Juan de Porto Rico 26 septembre 1993

Excusés:

Walter Vitt (Allemagne)
Anette von den Bosch (Australie)
Jan Hoet (Belgique)
Fredy de Vree (Belgique)
Esther Emilio Carlos (Brésil)
Adelaide de Juan (Cuba)
Gertrud Sutton (Danemark)
Mart Kalm (Estonie)
Alexandre Xydis (Grèce)
Olga Schmelding (Norvège)
Abou Sylla (Sénégal)
Katarina Ambrozic (Yougoslavie)

Ordre du jour :

- 1- Rapports d'activité et financier du Bureau
- 2- Question des cotisations
- 3- Rapports des commissions
- 4- Rapports des sections nationales
- 5- Projets et programmes de l'AlCA pour l'année 1994
- 6- Prochains congrès
- 7- Questions diverses

1 - RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER DU BUREAU

a) Le Président Jacques Leenhardt remercie José Antonio Perez Ruiz, Président de la section AICA Porto Rico, et remercie de leur présence tous les membres qui assistent au Conseil d'Administration. Il transmet ensuite les regrets de Federico Mayor, Secrétaire général de l'UNESCO, de n'avoir pu assister aux travaux du XXVII Congrès international de l'AICA.

Le Président propose ensuite de modifier l'ordre du jour en reportant le débat du point 2 (question des cotisations), après le point 6, (prochains congrès). Cette proposition reçoit l'accord du Conseil.

Jacques Leenhardt donne ensuite lecture du "Rapport du Président de l'AlCA" (Annexe : pièce jointe n°1). A la fin de son intervention, il rend hommage à Samuel Cherson, disparu en août 1993, et rappelle qu'un hommage sera rendu à sa mémoire le lendemain, au début de la première session.

b) Marie-Claude Volfin donne lecture du "Rapport de la Secrétaire générale de l'AlCA" (<u>Annexe</u>: pièce jointe n°2).

<u>VOTE</u>: A la suite de cet exposé, le rapport de la Secrétaire générale est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

VOTE concernant la création et la restructuration de nouvelles sections nationales :

- création "de novo" : Côte d'Ivoire ,
- créations dues aux récents éclatements politiques :
- .Bosnie et Macédoine dans l'ancienne Yougoslavie,
- . République Tchèque et Slovaquie.

Proposition globale adoptée à l'unanimité.

Pour l'Afrique du Sud, le Conseil d'Administration décide de revoir cette question en 1994, lors du prochain Congrès international de l'AICA, et recommande au Bureau d'être vigilant sur les implications politiques que cette création implique.

Il est mentionné par ailleurs que l'Ukraine, la Russie et l'Azerbaïdjan sont actuellement regroupés dans une même section. La Géorgie, quant à elle, ne s'est pas encore manifestée officiellement.

c) Le Trésorier général Liam Kelly développe, pour l'exercice 1992, le compte-rendu financier de l'AlCA (<u>Annexe : pièce jointe n°3</u>). Il rappelle que les programmes culturels chiffrés dans les comptes de l'AlCA (en 1992, cette rubrique s'élève à 304.757 US\$) sont gérés par les sections nationales, et ne sont indiqués qu'à titre d'information (vis à vis de l'UNESCO, notamment). On note un accroissement des frais administratifs (54.626 US\$ en 1992 contre 44.516 en 1991) qui est dû essentiellement à l'achat d'un nouveau matériel informatique ainsi qu'à la fabrication/parution/diffusion de la première Newsletter AlCA. La situation financière de notre Association se maintient cependant, pour 1992, en état d'équilibre.

Pour répondre à diverses questions, est ensuite évoquée par le Président Jacques Leenhardt la nouvelle politique de l'UNESCO qui entend à l'avenir remplacer les subventions directement versées à certaines ONG (18.300 US\$ par an pour AICA) par un financement de projets spécifiques ayant retenus l'agrément de cette Institution : cette nouvelle politique de l'UNESCO a été explicitée dans l'éditorial de la *Newsletter* n°2 envoyée à tous les membres de l'AICA.

VOTE: A la suite de son exposé, le rapport du Trésorier général est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2 - RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Au nom de Gertrud Sutton, Présidente de la section danoise, Jacques Leenhardt fournit des informations sur l'inauguration, le 28 août 1993, de la Fondation TICKON (voir *Newsletter AICA* n°1, 2 et 3): interventions des artistes invités à réaliser des installations d'une part, et déroulement du colloque pluridisciplinaire d'autre part.

Jacques Leenhardt signale également que Gertrud Sutton, en tant que représentante de la Fondation TICKON, lui-même pour Crestet, ainsi qu'un autre Centre situé en Italie vont soumettre prochainement à l'UNESCO, dans le cadre du "programme de participation", le projet d'un symposium, ayant pour thème "Art et nature", qui se déroulera à la fin des années 90.

Angelica Baümer signale une exposition de land-art qui s'est tenue l'année dernière en Autriche avec la participation de 26 artistes qui ont, à cette occasion, réalisé des oeuvres spécifiques. Belgica Rodríguez signale également une exposition organisée par Roberto Guevara au Musée d'art contemporain de Caracas.

Jacques Leenhardt propose alors que tous les projets pouvant s'inscrire dans cette thématique soient regroupés dans une démarche globale. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration, en février 1994.

b) Hans-Jörg Heusser parle alors du dernier numéro AICARC qui sera consacré à Porto Rico. Il passe la parole à José Antonio Perez Ruiz, éditeur invité et responsable, avec Myrna Rodríguez, de ce numéro spécial. Le numéro AICARC sera publié dans les mois qui viennent et H.J. Heusser remercie J.A. Perez Ruiz qui a bien voulu se substituer à Samuel Cherson pour la mise en oeuvre de cette publication.

Le Président remercie H.J. Heusser du travail qu'il a effectué au cours des années passées. Il propose de poursuivre ce travail éditorial de l'AICA sous une autre forme, sous un autre nom et selon un autre concept. Le projet d'une nouvelle publication AICA avait déjà été longuement évoqué l'année précédente, lors du Congrès de Vienne (voir Newsletter AICA n°1), et revenant sur ce thème qui lui est cher, Jacques Leenhardt demande que se poursuive cette réflexion en profondeur. Il suggère que soit créée une "Commission d'étude pour une nouvelle revue AICA", commission dont le rôle serait d'imaginer, sur les plans théoriques et pratiques, les orientations de ce nouveau magazine dédié à la critique d'art.

Recevant l'ACCORD DU CONSEIL, il est donc décidé que cette nouvelle "Commission d'étude pour une nouvelle revue AICA" comprendra les membres suivant : Hans Jörg Heusser, Angelica Baümer, Altti Kuusamo, Liam Kelly, Ramon Tio Bellido, Belgica Rodríguez, Daniel Giralt Miracle, et Jacques Leenhardt (note 1).

- c) La parole est ensuite donnée à Belgica Rodríguez qui présente la première édition de la Revue bilingue (anglais, espagnol) intitulée "Latin American Art : A Resource Directory". Dans cette Revue des revues, se trouvent répertoriés les magazines publiés en Amérique latine et dans les Caraïbes, les musées, galeries, Centres d'art, Institutions, Fondations, Biennales, Foires de l'art ainsi que les noms et coordonnées des critiques et historiens d'art travaillant sur la scène artistique latino-américaine (voir Newsletters AICA n°2 et 3). Réalisé sous l'égide de l'AICA Internationale, le Musée des Amériques (O.E.A., Washington), que dirige B. Rodríguez, a été responsable du projet, et pour sa réalisation, cette publication a bénéficié d'importantes subventions. Cette revue sera distribuée gratuitement sur demande. Des applaudissements fournis marquent l'intérêt que suscite cette revue et J. Leenhardt remercie B. Rodríguez de sa démarche qui répond parfaitement aux actions que, sur le plan informatif, notre Association entend poursuivre.
- d) Belgica Rodríguez commente ensuite le post-tour organisé par la section vénézuelienne de l'AICA: une vingtaine de membres, présents à Porto Rico, sont invités à passer 5 jours au Vénézuela, du 4 au 9 octobre. Pendant le séjour de trois jours à Caracas, sont prévues de nombreuses visites de musées, Fondations, galeries et collections privées, ainsi que des rencontres avec des critiques d'art et des artistes. A Ciudad Bolivar, le groupe sera reçu au Musée d'art moderne Jesus Soto et visitera le barrage de Guri (Annexe: pièce jointe n°4).

3 - RAPPORT DES SECTIONS NATIONALES

- a) Angelica Baümer présente une revue intitulée "NN" qui permet à de jeunes artistes de faire circuler eux-même l'information concernant leurs travaux (voir Newsletter AICA n° 3)
- b) Marcel van Jole demande si des publications comme "Latin American Art : A Resource Directory", ou encore des initiatives comme la revue "NN" autrichienne, ne pourraient pas s'inscrire parmi les activités de l'AICA susceptibles d'être présentées dans le cadre du "programme de participation" de l'UNESCO ?

"Peut-être" répond J. Leenhardt "mais c'est malheureusement trop tard pour la revue de Belgica qui a trouvé son propre financement. En revanche, cela me semble difficile de demander le soutien financier de l'UNESCO pour une revue d'artistes comme "NN". Pour marquer notre intérêt, nous pourrions tout au moins donner un soutien moral pour des initiatives aussi intéressantes."

- c) Maria Teresa Beguiristain, de Valencia, informe les membres du Conseil des diverses activités qu'elle a menées dernièrement :
- séminaire *Art et convulsion*, organisé à Valencia en mars 93 (voir Newsletter AICA N°2),
- le séminaire qui s'est tenu à Gandia en septembre, peu de temps avant le congrès, et qui avait pour titre "Arte para un fin de siglo" (voir Newsletter AICA n°3),
- un projet d'atelier sur le thème "Expérience esthétique" qui devrait avoir lieu en février 94 (voir Newsletter AICA n°3).
- d) Ignacio Nova développe les problèmes de communication, notamment pour les transferts bancaires, auxquels il doit faire face en République Dominicaine, problèmes que l'on retrouve dans d'autres îles des Caraïbes. José Antonio Perez Ruiz accepte de servir d'intermédiaire entre ces pays et le Bureau de l'AICA.

4 - PROJETS ET PROGRAMMES DE L'AICA POUR L'ANNÉE 1994

- a) Altti Kuusamo fait le point sur le projet "Les aspects théoriques de l'écriture sur l'art": 11 collègues appartenant à diverses sections nationales de l'AlCA ont d'ores et déjà promis de contribuer à cette publication (voir Newsletter AlCA n°1,2 et3).
- b) projet d'une rencontre (novembre 1994) artistes/critiques organisée par des membres de l'AICA française et finlandaise.
- c) projet d'une résidence pour les artistes/critiques organisée en Côte d'Ivoire, sur le site de Grand Bassan.

5 - PROCHAINS CONGRES

a) 1994 : Suède

Christian Chambert fournit des informations détaillées sur le prochain Congrès international de l'AlCA qui se tiendra, à Stockholm et Malmö, du 22 au 30 septembre 1994 (voir Newsletter AlCA n° 1, 2 et 3) et dont le thème général sera : "Strategies for Survival - now ! Reports on criticm, Art and Politics".

Ce thème sera traité dans trois ateliers :

- 1 The breakdown of artistic systems,
- 2 Ethnicity and multiculturalism emancipation and conflict,
- 3 The thread against the body aid, homeless, famine, migration and ecological collapse?

Cinq grands conférenciers seront invités. D'autres personnalités interviendront comme modérateurs lors des ateliers. Les membres de l'AICA qui souhaitent soumettre des communications sont priés d'adresser leurs textes à l'avance à la Commission suédoise du congrès; les communications acceptées feront l'objet d'une publication ultérieure.

Le Conseil d'Administration aura lieu à Stockholm le 22 septembre 1994, et l'Assemblée générale se tiendra à Malmö le 29 septembre. Pendant la durée du congrès, de nombreuses expositions d'artistes suédois ou internationaux seront organisées dans des musées et centres culturels. Un ouvrage publié en anglais rendra compte de la scène artistique suédoise.

Christian Chambert fait état également des perspectives financières qui lui permettront d'accueillir en Suède le Congrès AICA-1994.

Jacques Leenhardt prend la parole pour remercier C. Chambert, et rappelle que l'Irlande, la France et le Japon avaient formulés des demandes pour les années suivantes. En ce qui concerne le congrès prévu en Irlande, il faudra attendre février 94 (tenue du Conseil d'administration) pour savoir si ce projet à toute chance de se concrétiser. La France, pour sa part, confirme sa proposition. Le Japon, en revanche, ne semble pas encore prêt actuellement à accueillir un congrès AICA.

Une autre proposition cependant a été faite via l'AICA-Portugal : tenir un congrès AICA à Macao

b) 1995 : projet Macao

Et Jacques Leenhardt poursuit : "Chacun sait que vers la fin des années 90, Hong Kong et Macao vont rejoindre la République de Chine. Désireux de clore l'ère actuelle par une sorte de "feux d'artifices", Macao nous propose d'organiser un congrès AICA en 1995. Le thème, à définir avec précision, tournerait autour des "relations entre l'Orient et l'Occident". Ce congrès devrait être sponsorisé et financé par l'État portugais à Macao, et j'espère que nous pourrons obtenir des subventions pour la venue des congressistes.

Ce projet nous a été transmis par notre collègue Fernando Pernes. J'ai trouvé l'idée très séduisante. Mais pourquoi ne pas essayer également d'inclure dans ce projet Hong Kong, ville toute proche qui possède un Centre d'art, des musées, des collection ? Et pourquoi ne pas aller à Canton également, ville où se construit actuellement un nouveau Musée d'art moderne ?"

AVIS DU CONSEIL demandé sur ce projet. Les opinions étant extrêmement favorables, Jacques Leenhardt décide donc de poursuivre ses négociations et de donner de plus amples informations en février 94, à Paris. Jacques Leenhardt charge Keith Patrick d'effectuer une enquête pour trouver des sponsorings auprès des banques et établissements anglais basés à Hong Kong.

c) 1996 : France

Ramon Tio Bellido propose que le Congrès français se tienne à Rennes, ville qui a accueilli les "Archives de la critique d'art". Rennes, et la région alentour, sont des lieux riches en musées et en centres d'art. Les critiques internationaux jugeraient également sur place de la politique de décentralisation qui a été menée en France au cours de ces dernières années. La thématique de ce congrès pourrait être "mémoire de l'art et critique d'art" (voir Newsletter AICA n°3).

AVIS DU CONSEIL demandé : le projet est accepté.

d) La politique de l'Art Council se trouvant modifiée, Liam Kelly confirme qu'il poursuit ses négociations pour que le congrès AICA se tienne en Irlande en 1997.

6 - QUESTION DES COTISATIONS

"Je vous rappelle" dit Jacques Leenhardt "que la question de l'augmentation des cotisations a déjà été longuement traitée lors de notre dernier Conseil d'administration, le 27 février 1993 à Paris. Nous avions alors décidé de laisser ce problème en suspens, et de reporter notre décision au prochain Conseil d'administration de Porto Rico. J'ai reçu à ce sujet, comme certains d'entre vous d'ailleurs, des propositions émanant de Keith Patrick. Aussi, vais-je lui donner immédiatement la parole."

Keith Patrick expose les idées développées dans sa lettre adressée à Jacques Leenhardt ainsi qu'à divers présidents de section (Annexe : pièce jointe n°5) et formule ses deux propositions :

- créer une commission qui examine les comptes de l'AICA pour voir dans quelle mesure les frais administratifs du Secrétariat général peuvent être réduits (les salaires, notamment, ainsi que les frais de location du bureau),
- changer le système des cotisations basé sur un tarif fixe (actuellement 15 dollars par membre) par une cotisation basée sur un pourcentage des revenus de chaque section nationale. Cette mesure semblerait plus juste et, par ailleurs, le dollar étant une monnaie forte (le change de la livre anglais contre le dollar est désastreux), cette mesure serait moins pénalisante pour les sections nationales.

En effet, envisager d'augmenter les cotisations sur le plan national pour compenser l'augmentation des sommes versées au Bureau de l'AICA risquerait de provoquer la fuite de certains membres, d'où diminution de l'enveloppe financière et raréfaction des activités sur le plan national.

Sur le premier point, il est répondu à K. Patrick que, selon la coutume, une "Commission des comptes" est nommée chaque année pour examiner le dernier exercice financier de l'AlCA. Cette commission présente ses conclusions lors de l'Assemblée générale. Est-ce bien utile de doubler les travaux de cette commission ?

Sur le deuxième point, le Trésorier Liam Kelly réfute le principe des "cotisations variables payées aux pourcentages des revenus" dans la mesure où cette mesure compliquerait inutilement les comptes du Bureau de l'AICA et rendrait toutes initiatives difficiles : aucun budget de base n'étant calculable, le Secrétariat général serait dans l'obligation de "naviguer à vue", ce qui le mettrait dans une position d'extrême vulnérabilité.

Jacques Leenhardt propose qu'une étude soit réalisée : "l'ECU" (European Currency Unit), monnaie dont les fluctuations sont moins aléatoires que celles du dollar, pourrait dans ce cas servir de base monétaire.

Marcel Van Jole prend la parole et dit : "je suis membre de l'AlCA depuis 45 ans et chaque année, ou presque, est soulevé le problème des cotisations, celui des membres et pays qui payent ou qui ne payent pas. Il est temps d'établir quelque chose de raisonnable, de vivable, afin que l'AlCA puisse compter sur des rentrées financières qui lui permette de fonctionner normalement. On ne voit pas comment le budget actuel pourrait être réduit, compte tenu surtout des nouveaux services qu'offre l'AlCA aujourd'hui : annuaire international remis à jour chaque année, Newsletter semestrielle, etc. Il faudrait plutôt féliciter les gens qui, depuis des années, sont parvenus à effectuer le travail du Bureau de l'AlCA avec si peu d'argent. Si chaque pays faisait en sorte de venir avec des projets d'envergure qui démontrerait notre importance auprès de l'UNESCO, peut-être, alors, les sections nationales disposeraient-elle de suffisamment d'argent ! Mais l'on a tendance à parler, et non à agir !".

Jacques Leenhardt intervient alors pour expliciter la raison de ces 10 US\$ d'augmentation :

- les cotisations de l'AICA n'ont pas augmenté depuis dix ans. Et le coût de la vie, lui, de combien a-t-il augmenté ?
- le montant demandé de 25 US\$ se situe dans la moyenne, ou même largement en deçà des cotisations versées aux Associations proches de la notre (voir compte-rendu du C.A. 27 février 1993),
- nous devons compenser le non-paiement probable de la subvention de l'UNESCO,
- nous aurons cette année, en 1993, une augmentation prévisionnelle de 13.000 US\$ dans nos dépenses due à la parution des deux *Newsletter AICA*, au routage de celle-ci à tous les membres de notre Association et aux dépenses de traduction, fabrication, frais technologiques que cette publication implique. Le coût de l'annuaire n'entre pas dans ces comptes dans la mesure où grâce à

un contrat que nous avons signé en 92 avec un éditeur pour une durée de trois ans, et compte tenu des ventes que nous effectuons, ce poste s'équilibre presque. Si en revanche l'on ajoutait au déficit prévisible de 13.000 dollars le non-versement des 18.300 US\$ qui représentent la subvention de l'UNESCO (hypothèse encore virtuelle aujourd'hui, fort heureusement), nous arriverions à un passif supérieur à 31.000 US\$. L'année prochaine, il nous faudrait donc arrêter les publications, stopper toutes nouvelles activités et refuser à l'avance tous projets. L'augmentation de 10 US\$ des cotisations nous permet de combler ce déficit et de continuer à agir. Tel est le choix qui se pose à vous aujourd'hui. Faut-il ou non proposer cette augmentation à l'Assemblée générale?

Après diverses questions, notamment sur la possibilité de faire appel au mécénat (Phyllis Braff). Jacques Leenhardt rappelle à ce propos que M. Wildenstein, auparavant éditeur de la "gazette des Beaux-Arts" (revue où l'AICA avait coutume de publier des informations), continue fidèlement depuis 25 ans à verser à l'AICA une somme de 2.000 FF par mois. Cet exemple est malheureusement unique, et il serait bien aléatoire de tabler sur des mécénats, aujourd'hui plus hypothétiques que jamais. Recherchons les néanmoins. On ne sait jamais!

Jacques Leenhardt reprend son analyse par les remarques suivantes :

- est-il possible pour des pays, dont la devise est faible, de payer une cotisation de 25 US\$? Il ne faut pas se cacher que 90% des revenus de l'AICA proviennent de pays où la devise est forte : Europe, Amérique du Nord, Japon, Australie, Corée. Aussi, ayant discuté ce problème au sein du Bureau, notre proposition est la suivante : gardons une cotisation de 15 dollars pour les pays où la devise est faible et augmentons la cotisation à 25 dollars pour les autres pays. Il ne s'agit pas d'adopter une mesure protectionniste mais de faire preuve d'une simple solidarité envers certains de nos confrères. Il existe d'ailleurs une classification des monnaies au niveau international, basée sur les revenus "per capita". Nous pourrions nous appuyer sur cette classification, ce qui éliminerait toute prise de position subjective.

Les propositions du Bureau, qui sont donc soumises aux votes, sont les suivantes :

1 - augmenter de 10 US\$ la cotisation versée à l'AICA, le montant global de cette cotisation annuelle passant de 15 à 25 dollars :

<u>VOTE</u>: pour = 16 voix, contre = 4 voix, abstention = 0 : l'augmentation de 10 dollars est donc un principe acquis qui deviendra effectif en 1994. Cette augmentation de la cotisation sera donc soumise aux votes lors de l'Assemblée Générale

2 - Etablir deux tarifs dans les cotisations 25 dollars pour les pays ayant une devise forte et 15 dollars (tarif actuel) pour les pays où la devise est faible :

VOTE : pour = 19, contre = 0, abstention = 1 : ce principe est donc adopté : il sera également soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale.

Le président procède alors à l'élection des trois commissions qui travailleront pendant le Congrès afin de soumettre leurs conclusions à l'Assemblée Générale :

- 1 Commission des élections : Ramon Tio Bellido, Marcel Van Jole, Brane Kovic.
- 2 Commission pour le passage au Sociétariat : José Antonio Perez Ruiz, Angelica Baümer, Keith Patrick.
- 3 Commission des comptes : Alexandre Bassin, Maria Teresa Beriguistan, Ignacio Nova.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Christian Chambert prend la parole et développe les points soulevés dans sa lettre ouverte où il accuse le Président et la Secrétaire générale de l'AICA de ne pas rédiger les comptes-rendus des Conseils d'Administration, de ne pas faire état des votes, de ne pas communiquer les informations et, par conséquent, de ne pas agir en accord avec les statuts (<u>Annexe: pièce jointe n°6</u>: lettre de Christian Chambert, et <u>pièce jointe n°7</u>: réponse de Jacques Leenhardt).

Le Président Jacques Leenhardt prend la parole et rejette vivement ces accusations, fausses toutes quatre : "Il est inconcevable" dit-il que le président d'une section nationale de l'AICA porte envers le Bureau de fausses accusations et qui plus est, fasse circuler celles-ci dans une lettre ouverte. Nous avons toujours rédigé les comptes-rendus de nos réunions et ce gros livre noir qui est devant moi en apporte la preuve : les rapports de tous nos conseils et assemblées sont là, et ce livre est à la disposition de tous ceux qui souhaitent le consulter. Il est faux de dire que nous retenons les informations par dévers nous : la Newsletter que nous publions depuis septembre dernier en est la meilleure preuve car jamais auparavant l'information n'avait été aussi largement diffusée. La seule vraie question est : donnons-nous suffisamment d'information dans cette Newsletter et faut-il dans cette publication faire état de nos votes ? Je veux bien discuter ce point mais je refuse d'accepter que quelqu'un, dans une lettre ouverte, accuse le Bureau de fonctionner en dehors des statuts et de faire de la rétention d'information.

Il est vrai que nous avons changé la forme sous laquelle nous transmettons les informations : auparavant, les présidents des sections nationales recevaient des comptes-rendus rituels qui, trop souvent d'ailleurs, n'étaient même pas communiqués aux membres de leurs sections. Aujourd'hui, nous rédigeons en anglais, français et espagnol une Newsletter Internationale semestrielle que nous adressons une fois l'an à tous les membres de notre Association et après chaque parution, aux présidents de sections.

Aussi, Christian, si vous avez besoin d'informations spécifiques ou si vous souhaitez avoir le comptage des voix pour les votes, demandez-nous ces renseignements et nous vous adresserons photocopie des pages du compte-rendu qui traitent le sujet. Si vous pensez, Christian, que nous avons omis de traiter dans la *Newsletter* un sujet d'intérêt général abordé au cours de nos réunions, faites-le nous savoir ou envoyez-nous un texte que nous publierons.

Je pense qu'il serait souhaitable que nous ayons un vote concernant la Newsletter Internationale semestrielle.

<u>VOTE</u>: Première proposition: la Newsletter doit-elle, comme elle le fait actuellement, transmettre les informations globalement en tenant compte des décisions prises, mais sans pour autant comptabiliser les votes? Qui est pour? **Résultat du VOTE**: 12 voix pour

<u>VOTE</u>: Deuxième proposition : la Newsletter doit-elle faire état du comptage exact des voix pour chaque décision votée ? Qui est pour ? **Résultat du <u>VOTE</u>**: 3 voix pour.

La première proposition est donc retenue et la Newsletter ne fera pas état du comptage des voix lors des votes.

Jacques Leenhardt remercie les membres présents.

Marie-Claude Volfin rappelle à tous les intervenants qu'ils doivent envoyer au Secrétariat Général, avant le 15 octobre 1993, un texte concernant leurs interventions et leurs projets afin que ces informations soient publiées dans la troisième Newsletter AICA.

Ainsi s'achève le Conseil.

Notes

(1) A signaler que cette Commission s'est réuni une première fois durant le Congrès de Porto Rico, et que Christian Chambert s'est joint spontanément au groupe de réflexion.

Annexes en P.J.

- 1- rapport du Président de l'AICA
- 2- rapport de la Secrétaire générale de l'AICA
- 3- relevés du Trésorier général de l'AICA pour l'exercice 1992
- 4- programme du post-tour organisé à Caracas et Ciudad Bolivar par la section vénézuelienne de l'AICA
- 5- lettre de Keith Patrick concernant le problème des cotisations
- 6- lettre de Ch. Chambert
- 7- Réponse Jacques Leenhardt

des cassettes sont disponibles : ces enregistrements couvrent l'ensemble des débats.

XXXXVI Assemblée Générale San Juan de Porto Rico 2 et 3 octobre 1993

Ordre du jour

- 1- Rapports des commissions sociétaires et comptes
- 2- Rapports d'activité et financier du Bureau
- 3- Nouvelles sections
- 4- Question des cotisations.
- 5- Rapports des commissions
- 6- Projets et programmes de l'AICA pour l'année 1994
- 7- Prochains congrès.
- 8- Nécrologie
- 9- Rapports des sections nationales
- 10- Questions diverses.

Tous les points abordés lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 septembre 1993 à Porto Rico seront de nouveau traités pendant les deux demi-journées de l'Assemblée Générale.

Toutes les décisions prises au Conseil seront officiellement soumises au vote.

Les autres interventions d'intérêt général seront notées dans la troisième Newsletter AICA.

RAPPORTS ET QUESTIONS SOUMIS AUX VOTES DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

- 1 Rapport du Président Jacques Leenhardt (bien que ce ne soit pas statutaire, le Président propose que son rapport fasse l'objet d'un vote) : le rapport est accepté à l'unanimité.
- 2 Rapport de la Secrétaire générale Marie-Claude Volfin : le rapport est accepté à l'unanimité.
- 3 Rapport du Trésorier général Liam Kelly : le rapport est accepté à l'unanimité.
- 4 Création et restructuration de nouvelles sections nationales (proposition du C.A.) :
- 1 création "de novo" : Côte d'Ivoire
- 2 créations dues aux récents éclatements politiques :
- . Bosnie et Macédoine dans l'ancienne Yougoslavie,
- . République Tchèque et Slovaquie.

Ces créations et restructurations sont acceptées à l'unanimité.

5 - Augmentation des cotisations à partir de 1994 (proposition du C.A.)

- augmenter de 10 US\$ la cotisation versée à l'AICA, le montant global de cette cotisation annuelle passant de 15 à 25 dollars :pour = 34 voix contre = 6 voix, abstention = 3 voix. L'augmentation des cotisations versées à l'AICA est donc un principe acquis. A partir de 1994, la cotisation s'élèvera à 25 US\$ par membre.
- 6 Reconnaître deux tarifs dans les cotisations :
- établir deux tarifs dans les cotisations : 25 dollars pour les pays ayant une devise forte et 15 dollars (tarif actuel) pour les pays où la devise est faible : pour = 40, contre = 1, abstention = 2. Le principe des deux tarifs est donc adopté : la cotisation sera de 25 dollars pour les pays ayant une devise forte (Europe, Amérique du Nord, Japon, Corée, Australie) et 15 dollars (tarif actuel) pour les pays où la devise est faible.
- 7 <u>Création par José Antonio Perez Ruiz d'une "Commission Amérique latine et Caraïbes"</u>: Il s'agit d'une Commission chargée de coordonner les activités d'une Association latino-américaine dont le but est de permettre à certaines sections AICA, particulièrement actives du territoire latino-américain, d'effectuer une réorganisation ou une création de sections nouvelles dans des régions latino-américaines non encore représentées au sein de notre Association.

Proposition acceptée à l'unanimité

- 8 Prochains congrès AICA (proposition du C.A.) :
- 1996 : France (Rennes) : pour = 42 contre = 1, abstention = 0
- 1995 : projet Macao : OUI à l'unanimité

ELECTIONS SOUMISES AUX VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 - Election du Président de l'AICA :

Un seul acte de candidature a été reçu au Bureau de l'AICA : celui de Jacques Leenhardt qui a proposé le renouvellement de son mandat.

Exceptionnellement, et à la requête de tous les membres présents à l'Assemblée générale, il est demandé que ce vote se fasse à main levée et non par bulletin secret.

A l'unanimité, Jacques Leenhardt est réélu Président de l'AICA pour une durée de trois ans.

2 - Elections de quatre Vice-Présidents de l'AICA

Sont nommés : Roberto Guevara (Vénézuela), Keith Patrick (Royaume-Uni), Fernando Pernes (Portugal), Ramon Tio Bellido (France)

3 - Elections de nouveaux membres au Conseil d'Administration

Sont nommés : Aleksander Bassin (Slovenie), Wolfgang Becker (Allemagne), Maria Teresa Beguiristain (Espagne), G.A. Boedel van de Heer, Denis Bowen (Royaume-Uni), Fabienne Dumont (Belgique), Angel Kalemberg (Uruguay), Myrna Rodríguez (Porto Rico), Kimma Sarje (Finlande) et Haydee Venegas (Porto Rico).

P.J. des cassettes sont disponibles : ces enregistrements couvrent l'ensemble des débats.

Keith Patrick

President
British Section
International Association of Art Critics

49 Priory Gardens London N6 5QU Tel: 081-340 1640 Fax: 081-342 8623

16 August 1993

AN OPEN LETTER TO THE PRESIDENTS OF THE NATIONAL SECTIONS AND MEMBERS OF THE ADMINISTRATIVE COUNCIL OF AICA

Dear Colleague,

As you will know, there is to be an important vote at the Administrative Council in Puerto Rico on AICA's response to the withdrawal of UNESCO funding. While the British Section lend their total support to Jacques Leenhard in his work as President, we feel strongly that any increase to subscriptions is an inappropriate response to the present situation. We are therefore proposing two additional motions for the consideration of the Council (see below).

We assume that each section is already collecting what they consider a reasonable subscription from individual members. Any increase in fees paid to the central office in Paris must result in either a substantial reduction of income to each section or a forced increase in the fees charged to individual members. Neither situation is desirable and may result in a loss of membership, and therefore an additional loss of income to the individual sections. The alternative which we are proposing is to look at ways in which the costs of our Paris office might be reduced and the more positive implications which this holds for AICA in general.

As a separate issue, we feel that the current method of paying fixed subscription fees in \$US is inappropriate and creates an impossible situation for those countries for whom access to hard currency is both limited and expensive. Our suggestion is that, in future, subscriptions be charged as a fixed percentage of national income and be paid in local currency (or the dollar equivalent). This would represent a fairer system by which all national sections would contribute in proportion to their real income and would allow individual sections to budget irrespective of fluctuations in the dollar exchange rate.

It seems probable, however, that this method of collecting subscriptions would result in an overall decrease in the total subscriptions paid to our central office. This, and the loss of UNESCO funding, necessitates reviewing the role played by our office in Paris and we see this as an appropriate moment to question whether the national sections of AICA should continue spending a substantial proportion of their income on maintaining and staffing a central office. While we appreciate that the circumstances of each section are different, we would, by example, point out that the proposed increase of \$10 would result in our own section paying 67% of its present income to Paris. We suggest this is not untypical.

We maintain this is an imbalanced situation and suggest that AICA requires only a minimum of central administration. Reduced expenditure in Paris would liberate greater funds at national levels, which could in turn be used more effectively to promote activities initiated by the national sections.

Last year our central office spent \$ 7,500 on rent, but \$ 23,000 on salaries. At the same time, its income (excluding UNESCO) was \$ 41,000 (plus income from the Annuaire). We feel this existing income is more than sufficient to maintain an office, if its staffing costs - in particular - can be reduced. To achieve this, we would suggest that the responsibilities of the central organisation be reduced to: 1) Maintaining a record of membership / updating the Annuaire 2) Supplying membership cards and annual stickers 3) Organising the two Council meetings each year 4) Preparing and distributing minutes/newsletter. Organisation of the Annual Congress would, of course, still remain the responsibility of the host section.

The changes we are suggesting are not only economic, but indicate a fundamental shift in the philosophy of AICA. We suggest it is now appropriate to move away from the concept of a centralised body with satellite membership and move towards an association where the freedom and responsibility for organising activities lies increasingly with the national sections. We feel that such a redefinition of AICA's role has positive benefits and could result in a stronger association, offering a greater involvement for individual members and a higher profile for AICA at national levels.

Although a revision of AICA's position has been forced upon us by the actions of UNESCO, we feel that the situation can be turned to the advantage of the association, and that a new and revitalised organisation would arise as a result. We are therefore asking you to give careful consideration to the two motions which we are asking be placed on the agenda for Puerto Rico. If you are unable to attend this important meeting, we would ask that you register your vote by post in order that your feelings contribute to the debate.

THE MOTIONS ARE:

Motion One: That the discussion on subscriptions be suspended until the Administrative Council meeting in February 1994. Before that time, a committee be formed to consider the future role of the central office and report on the possibilities for reducing running and staffing costs, with a view to maintaining an office at or below the current level of income.

Motion Two: That AICA adopt the principle that subscriptions are collected as a percentage of the income of each national section and are paid in the local currency or in the dollar equivalent. We would suggest that a fair percentage be considered in the order of 33-40%, but that the committee set the actual percentage once the income necessary for running a reduced central office is determined.

My best wishes,

Keith Patrick

President of the British Section AICA

Kein Van Rm.

Svenska Konstkritikersamfundet

Section Suédoise de l'Association Internationale des Critiques d'Art (AICA) c/o Dokumenteringsarkiv för modern konst Institutionen för konstvetenskap Kyrkogatan 19 S-222 22 LUND (Suède) Uppsala May 3, 1993

President of AICA
Jacques Leenhardt
General secretary of AICA
Marie-Claude Volfin
AICA
11, rue Berryer
F-75 008 PARIS France

Dear Marie-Claude and Jacques,

The General meeting of the Swedish AICA-section on March 10 and the Board meeting of the section the same day decided to commission me to write you this letter.

The minutes of the General Assembly in Vienna in June last year have never been drawn up. It's not enough that the AICA Newsletter, number 1, contains some information about what happened at the General Assembly.

Compare the Regulations of AICA, Article VI. Minutes: "1. Minutes are kept of the meetings of the General Assembly. These are signed by the President and by the Secretary General, who both have the power to edit extracts." In French: Article VI. Des procès verbaux: "1. Il est tenu procès verbal des séances de l'Assemblée générale. Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général qui ont également pouvoir d'en délivrer des extraits."

The Swedish section is astonished that the President and the General Secretary of AICA don't feel responsible for this matter. We require that the minutes of the General Assembly in Vienna will immediately be drawn up and distributed. It's also necessary that the future meetings of the General Assembly will be recorded.

The Swedish section is going to organize the AICA Congress and General Assembly at the end of September 1994 in Stockholm, Malmö and Lund. We are entering into great commitments. It's especially important for us that AICA international is functioning according to its Statutes and Regulations.

With kind regards.

For the Swedish AICA-section

Christian Chambert
President of the Swedish section
Vice president of AICA

Christian Chambert Ringgatan 37A S-752 27 UPPSALA Sweden

telephone: 46-18-51 26 20 fax: 46-18-50 28 01

copies to some colleagues



association internationale des critiques d'art international association of art critics asociacion internacional de criticos de arte 11 rue berryer 75008 paris téléphone (1) 42.56.17.53

Le Président

Paris, le 13 mai 1993

copy

Monsieur Christian Chambert Président de la Section suédoise de l'AICA Ringgatan 37A S-752 27 UPPSALA

Monsieur le Président.

J'accuse réception de votre lettre du 3 mai, dans laquelle vous portez contre le Bureau des accusations inacceptables. Vous l'accusez de ne pas avoir établi les minutes de l'Assemblée générale de Vienne, et d'autre part vous exigez que ces minutes soient distribuées. Vous accusez en outre le Président et la Secrétaire générale de ne pas se sentir responsables à l'égard des devoirs de leur charge. Vous insinuez que le Bureau n'agit pas conformément aux statuts et au règlement en réclamant que cela soit à l'avenir le cas. Enfin, vous faites comme si, sur votre ordre, il fallait à l'avenir enregistrer les débats des prochaines Assemblées.

Voici la réponse que je tiens à vous faire, en mon nom et en celui de Marie-Claude Volfin.

Au Congrès de Vienne, comme aux précédents, et bien entendu aux prochains, nous avons toujours enregistré les débats, et c'est sur la base de ces enregistrements que nous rédigeons le rapport. Votre accusation est donc mensongère.

Conformément au réglement, article VI.1., qui stipule :

«Il est tenu procès verbai des séances de l'Assemblée générale.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général qui ont également pouvoir d'en délivrer des extraits», le Bureau tient normalement registre des débats de l'Assemblée, qui sont consuitables au siège de l'Association. Votre accusation est donc mensongère.

Aux termes du règlement le Bureau n'est pas obligé, mais il est en son pouvoir, s'il le souhaite, de donner des extraits des proces-verbaux. Votre requisition de voir les minutes de l'Assemblée générale distribuees est donc contraire au règlement stricto sensu.

Toutefois jusqu'à présent un résumé était envoyé aux Présidents de section, et à eux seuls. Mais comme le Bureau a une haute idée de l'utilité de l'information, et pour la première fois dans notre Association, le Bureau a lancé, comme vous le savez, notre nouvelle Newsletter, qui est diffusée à tous nos membres. Nous utilisons donc, avec le souci de la plus large information, le pouvoir de «délivrer des extraits» que nous accorde le réglement. Votre accusation est donc malveillante.

Il se peut, bien entendu, qu'une information, que vous estimez utile, n'ait pas été diffusée. Dans ce cas, vous n'aviez qu'à, dès réception de la Newsletter n 1, nous en informer, et nous aurions pu éventuellement la faire figurer dans la Newsletter n 2. Je répète, en aucun cas cela n'est une obligation statutaire ou réglementaire : vos accusations sont sans fondement, et donc graves.

Puisque par ailleurs vous avez pris l'initiative, en diffusant cette lettre à d'autres que leurs destinataires, d'en faire une lettre ouverte, le Bureau est dans l'obligation de vous demander de la retirer officiellement, en exprimant vos excuses pour le tort moral que vous faites à l'Association, à son Président et à sa Secrétaire générale en diffusant des accusations et insinuations sans fondement.

Le Bureau jugera, d'après les termes de votre lettre de rétractation, s'il convient ou non de porter l'affaire devant le Conseil d'Administration. Il n'est pas tolérable en effet qu'un membre, qui plus est Président d'une section nationale, répande, parce qu'il n'a pas lu attentivement le règlement, des propos accusateurs dénués de justification, non seulement parce que cela atteste d'un esprit de suspicion qui ne devrait pas avoir cours chez nous, mais parce qu'ainsi il porte le discrédit sur toute l'Association dont il est par ailleurs Vice-président.

Je veux espérer. Monsieur le Président, que votre lettre a dépassé votre pensée, et que vous aurez à coeur d'en modifier les termes et l'esprit et, dans l'attente, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Jacques Leenhardt Président de l'AICA